
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 7 février 2023, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse suppléante	Karine Goulet
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Maire	Yves Dubé
Directrice générale	Isabelle D'Amours

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2023-029

La mairesse suppléante, Karine Goulet, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

Résolution no 2023-030

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2023-031

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée

Thiboutot;
D'approuver les demandes suivantes :

Ressource pour personnes handicapées : 200 \$
Besoin d'aide 24/7 (service prévention du suicide pour tout l'Abitibi) : 150 \$
Course de traîneaux à chiens du groupe P.G Expédition : barrières, foyer, déneigement du site (valeur de 1000 \$)
2e édition Fondation cancer du sein : prêt de 15 paires de raquettes
Maison des Familles : 250 \$

Acceptation des 3 demandes d'aide financière pour location de glace :

- Club de Patinage artistique : 10 126,97 \$
- Conquérants : 2 400 \$
- Hockey mineur de La Sarre : 20 600 \$

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement pour autoriser une dépense de 421 987 \$ et un emprunt d'une somme de 313 055 \$ pour le remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome

Par la présente, Monsieur Pierre Bourget

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement pour autoriser une dépense de 421 987 \$ et un emprunt d'une somme de 313 055 \$ pour le remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome;
- dépose le projet du Règlement pour autoriser une dépense de 421 987 \$ et un emprunt d'une somme de 313 055 \$ pour le remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome.

4.2 Adoption du Règlement d'emprunt 05-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 610 850 \$ pour l'enlèvement des boues des étangs aérés *Résolution no 2023-032*

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le règlement d'emprunt 05-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 610 850 \$ pour l'enlèvement des boues des étangs aérés.

4.3 Adhésions 2023 *Résolution no 2023-033*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser les adhésions suivantes pour l'année 2023 :

- Mouvement de la qualité totale
- Union des municipalités du Québec (UMQ) et Carrefour du capital humain
- Le Réseau d'Information Municipale du Québec (RIMQ)
- Corporation des offices municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
- Association des professionnels à l'outillage municipale (APOM)
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
- Réseau Les arts et la Ville
- Association des bibliothèques publiques du Québec
- Conseil de la culture
- Regroupement des bibliothèques publiques Abitibi-Témiscamingue
- Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
- Société des musées du Québec
- Spectour
- Réseau muséal de l'Abitibi-Témiscamingue
- Petits Bonheurs Abitibi-Témiscamingue
- Indice Bohémien
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Village-Relais
- Association québécoise du loisir municipal
- Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives
- Association québécoise d'urbanisme
- Association des responsables aquatiques du Québec
- Espace MUNI (anciennement :Carrefour action municipale et famille (CAMF))
- Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
- Société de sauvetage
- Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

4.4 Augmentation de tarifs services juridiques

Résolution no 2023-034

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'entente de services en droit statutaire avec la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats, il a été convenu que leur taux horaire soit ajusté le 1er janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation est de 6,3 %;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

QUE soient approuvés les nouveaux tarifs horaires des services de la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats, soit :

- Avocat de 10 ans d'expérience et plus : 208 \$/h
- Avocat de 0 à 9 ans d'expérience : 185 \$/h
- Technicien juridique : 171 \$/h

4.5 Entente club de Curling
Résolution no 2023-035

ATTENDU QUE le Club de curling éprouve des difficultés financières;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que la population continue d'avoir accès à des activités diversifiées, dont le curling;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner l'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et le club de Curling, visant à accorder une aide financière maximale de 10 000 \$ sur présentation de pièces justificatives;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Madame Jennifer Melançon à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

4.6 Appui Fabrique St-André La Sarre - Réfection de la toiture de l'église
Résolution no 2023-036

ATTENDU QUE la Fabrique St-André de La Sarre désire déposer une demande de financement au Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux, pour la rénovation de la toiture de l'église St-André;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville appuie la demande de financement de la Fabrique St-André de La Sarre.

4.7 Autorisation d'événement - Course de traîneaux à chiens
Résolution no 2023-037

ATTENDU la course de traîneaux à chiens qui aura lieu du 17 au 19 février 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser l'évènement du groupe P.G. Expédition et la circulation des participants sur l'avenue des Chênes.

4.8 Autorisation d'événement - Simulation d'accident
Résolution no 2023-038

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec et le Centre de services scolaire collaborent sur un projet de prévention en matière de conduite avec les capacités affaiblies (IMPACT);

ATTENDU QUE ce projet vise à conscientiser les jeunes adultes de 4e et 5e secondaire à l'importance d'adopter une conduite responsable, en présentant une simulation d'accident en temps réel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville autorise la tenue de l'activité, prévue à la fin mai, à l'aréna Nicol Auto.

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2023-039

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 7 février 2023, au montant de 387 933,44 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 426 560,09 \$.

5.3 Vente d'immeubles par défaut de paiement de taxes municipales

Résolution no 2023-040

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec la loi sur les cités et villes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil, pour qu'on puisse procéder à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément à la Loi sur les Cités et Villes, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution ainsi que du document joint soient transmis à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

5.4 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités

Steve Fontaine, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités;
- dépose le projet du Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvement de personnel

Résolution no 2023-041

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

De procéder aux nominations suivantes :

- Lee Lachance, aide de scène
- Stéphane Bisson, sonorisateur
- Mélyann Filiatrault, monitrice de natation

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion et dépôt de projet Règlement de démolition

Par la présente, Monsieur Réjean Fournier :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement de démolition;
- dépose le projet du Règlement de démolition.

7.2 Avis de motion et dépôt de projet Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Par la présente, Monsieur Victor Fournier

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme;
- dépose le projet du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

7.3 Demande de dérogation mineure : 81, rue Saulnier

Résolution no 2023-042

ATTENDU QUE le propriétaire du 81, rue Saunier désire une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- L'installation d'une piscine creusée ainsi qu'un spa qui seraient situés en cours avant (lot en coin sur rue « projetée »);
- Installation d'une clôture de 1,2 mètre serait installée à 1,00 mètre de la ligne de lot côté Sud permettant ainsi de respecter les normes de sécurité du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Piscine située à 1,8 mètre de la ligne de lot côté Sud;
- SPA situé à 1,5 mètre de la ligne côté sud;

ATTENDU QUE la rue « projetée » ne sera probablement jamais développée considérant la proximité de milieux humides potentiels;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.4 Mandat firme Enclume - Stratégie de développement résidentiel - Partie 2

Résolution no 2023-043

ATTENDU l'étude récente d'avant-projet pour une stratégie de développement résidentiel pour la Ville de La Sarre par la firme Enclume;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire mettre en place certaines des recommandations de l'étude et que la firme Enclume connaît bien le territoire et ses caractéristiques;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De mandater la firme Enclume, de gré à gré, pour procéder à la suite de la stratégie de développement résidentiel pour un montant de 68 323,89 \$ taxes incluses, financé à même le budget d'opération;

D'autoriser la directrice de l'urbanisme, Madame Marie-Pier Anglehart, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation de soumission pour dépense non prévue - Nettoyage et développement puits no 3

Résolution no 2023-044

ATTENDU la soumission déposée par R.J. Lévesque & fils pour le nettoyage et le développement du puits no 3;

ATTENDU QUE la somme de ces dépenses n'était pas prévue au budget;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter la soumission de R.J. Lévesque et fils au montant de 48 663,17 \$ taxes pour le nettoyage et le développement du puits no 3, montant prit à même le budget d'opération;

D'autoriser le consultant externe, M. Jocelyn Caron, à signer tout document utile et nécessaire à la présente.

8.2 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Résolution no 2023-045

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville de La Sarre autorise ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE la Ville autorise Monsieur Jocelyn Caron à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Soumission pour les fleurs 2023

Résolution no 2023-046

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de fleurs et montages floraux pour l'été 2023;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue soit :

- Les Serres Gallichan Ltée au montant de 26 654,57 \$ incluant les taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter l'offre des Serres Gallichan Ltée au montant de 26 654,57 \$ incluant les taxes.

9.2 Convention d'aide ministère de l'Éducation

Résolution no 2023-047

ATTENDU QUE la Ville doit offrir gratuitement les formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;

ATTENDU QU'une aide financière peut être octroyée par le ministère de l'Éducation pour rembourser les frais de formation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner la convention d'aide avec le ministère de l'Éducation;

D'autoriser le maire, Yves Dubé, à signer ladite convention.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Adoption du budget 2023 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre

Résolution no 2023-048

ATTENDU le dépôt du budget 2023 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le budget 2023 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre;

D'accorder le versement de 35 000 \$ à la Société d'histoire et du patrimoine;

10.2 Fondation de la bibliothèque municipale Richelieu

Résolution no 2023-049

ATTENDU QUE la Fondation de la bibliothèque municipale Richelieu de La Sarre a été fondée

en 1998;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune campagne de financement n'a été réalisée;

ATTENDU QUE les revenus d'intérêts des placements ne couvrent plus les frais des vérificateurs;

ATTENDU QUE la gestion administrative de la Fondation s'ajoute au mandat du Service des finances;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

De procéder à l'abolition de la Fondation de la bibliothèque municipale Richelieu de La Sarre;

De transférer à la Ville de La Sarre toutes les sommes enregistrées aux livres de la Fondation;

De comptabiliser ces sommes sous forme de fonds exclusivement dédié à la bibliothèque municipale;

De mandater Madame Sophie Ouellet, responsable de la bibliothèque, à former un comité qui déterminera annuellement la nature des biens culturels à acquérir.

10.3 Entente de location entre le conseil 2598 des Chevaliers de Colomb et Ville de La Sarre

Résolution no 2023-050

ATTENDU QUE la Ville nécessite un espace pour offrir des ateliers de céramique (Terre d'argile);

ATTENDU QU'un local adéquat est disponible dans l'immeuble situé au 272, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest, appartenant au conseil 2598 des Chevaliers de Colomb de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner l'entente entre la Ville de La Sarre et le conseil 2598 des Chevaliers de Colomb de La Sarre pour la location d'une salle au 272, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest;

D'autoriser Madame Véronique Trudel, responsable du Centre d'art et de l'Atelier Terre d'argile – Atelier de céramique à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Approbation du rapport du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

Résolution no 2023-051

ATTENDU QUE, selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie. »;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver le dépôt du rapport du plan de mise en œuvre 2022 du Service de prévention des

incendies de La Sarre à la MRC d'Abitibi-Ouest.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Modification résolution 2022-193

Résolution no 2023-052

ATTENDU la résolution no 2022-193 adoptée lors de la séance du 5 juillet 2022;

ATTENDU QU'il est nécessaire de préciser et corriger les modalités de l'aide financière accordée par la Ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

D'octroyer une somme de 25 000 \$, à même l'excédent accumulé non affecté, au fonds territorial pour le développement des services éducatifs de garde.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un suivi a été fait auprès des citoyens ayant posé les questions suivantes :

Au point 4.2 : Enlèvement des boues des étangs aérés :

Que fait la Ville avec la boue enlevée ?

Et comment arrivez-vous au montant de 610 850 \$ pour l'enlèvement des boues ?

Au point 4.3 : Adhésion 2023 :

Quel est le montant total payé pour ces adhésions ?

Au point 10.3 : Entente de location salle Chevaliers de Colomb :

Quel est le prix du loyer par mois ?

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2023-053

La prochaine séance est prévue le 7 mars 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 37.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière